

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : Unicil SA d'HLM : aide à la réalisation de parcours piétons, signalétiques et micro-lieux sur la résidence Air-Bel à Marseille 11e arrondissement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des projets d'investissement présentés dans le cadre de la politique de la ville, le syndicat des copropriétaires d'Air Bel, représenté par son syndic la SA d'HLM Unicil domiciliée 11 rue Armény – CS 30001 – 13286 Marseille Cedex 06, sollicite l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'aménagements sur les espaces extérieurs de la résidence Air Bel à Marseille 11^e arrondissement.

Vous trouverez en annexe I au rapport la présentation du détail du projet et le plan de financement des travaux qui seront engagés, pour un coût prévisionnel TTC de 125.070 €

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi au syndicat des copropriétaires d'Air Bel, représenté par son syndic la SA d'HLM Unicil, d'une subvention de 60.000 €, destinée à accompagner l'aménagement de parcours piétons, signalétiques et micro-lieux au sein de la résidence Air-Bel à Marseille 11^e arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 125.070 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL